



Déclaration liminaire CTA du 29 juin 2021 – académie de Montpellier

Le SNALC, par un vote unanime de son Bureau national, a décidé de cesser sa participation au comité de suivi de la réforme du lycée général et technologique.

Si ce comité a pu servir au cours du temps à éviter quelques catastrophes, il n'est plus désormais qu'une coquille vide dont le ministre se sert pour sa communication, notamment devant la représentation nationale. Le SNALC ne peut cautionner cela. Il dénonce le passage en force du ministre, qui prend prétexte de la crise sanitaire pour porter la plus grave attaque que le bac ait connue depuis sa création.

L'augmentation sans précédent de la part du contrôle continu (bulletins) que Jean-Michel Blanquer s'apprête à annoncer est rejetée par la majorité des collègues. Alors même qu'il n'a cessé cette année de vanter la beauté et la grandeur des épreuves terminales du bac afin de maintenir son « grand » oral en pleine pandémie, le ministre va définitivement casser le diplôme. Tout est prêt pour créer des hiérarchies intermédiaires dans nos lycées, envoyer des inspecteurs et des chargés de missions nous expliquer comment bien évaluer durant l'année scolaire prochaine, cherchant à restreindre un peu plus encore notre liberté pédagogique. Nos collègues vont être plus que jamais soumis à la triple pression des élèves, des parents et de leur hiérarchie.

Le SNALC dénonce la duplicité avec laquelle tout le processus s'est déroulé depuis l'audition de Pierre Mathiot et du secrétaire général d'un syndicat de personnels de direction au Sénat.

Le SNALC rappelle qu'il a déposé un préavis de grève jusqu'à la fin des opérations du bac 2021, et il travaillera à organiser la résistance face à la mise sous tutelle des professeurs durant toute l'année 2021-2022.

Le SNALC tient au caractère national du baccalauréat, garanti par des épreuves nationales, terminales et anonymes, comme le sont (encore) celles de français et de philosophie.

Mais comment considérer aujourd'hui que le maintien de ces épreuves est une bonne chose au vu des conditions de travail qui sont imposées aux professeurs ?

Le SNALC trouve scandaleux de voir des collègues de Français interroger, par exemple, 66 candidats sur 25 listes de textes différentes. Sans compter le fameux nouvel entretien, qui porte sur tellement d'œuvres différentes que les collègues n'auront pas matériellement le temps de les lire, ni même de les feuilleter. Oubliés les engagements des groupes de travail sur le baccalauréat ; l'administration acceptait alors de ne pas dépasser 5 candidats par demi-journée d'oral, or nos collègues de Français nous relatent leurs journées avec 14 candidats à évaluer...

Mais cela devient inqualifiable quand ils doivent s'exécuter tout en ayant une soixantaine de copies à corriger dans le même temps, et sur écran, avec la possibilité pour des inspecteurs de leur signifier qu'ils ne le font pas assez rapidement.

De même, le SNALC est atterré de voir que des professeurs de Philosophie doivent corriger jusqu'à 150 copies, toujours sur écran et sans que les expérimentations antérieures n'aient donné lieu à des retours ; et ce, en sachant que leur correction pourra ne servir à rien. Des personnels se retrouvent à scanner des copies qui pourront ensuite être imprimées et corrigées...avant peut-être d'être une nouvelle fois scannées ?

Face à de telles conditions de travail, le SNALC exige que le ministère prenne ses responsabilités. Un employeur qui se pare de termes comme la confiance et la bienveillance devrait avoir honte d'imposer de telles conditions de travail, à moins qu'il n'entende tuer le baccalauréat une fois pour toutes et achever des professeurs déjà épuisés par deux années plus que complexes ?

Le SNALC rappelle à tous les correcteurs que son préavis de grève couvre toutes les actions qui pourraient être entreprises d'ici à la fin de l'année.

Cette année, notre académie semble battre des records en terme de cacophonie et de désorganisation. En effet, de nombreux enseignants se retrouvent convoqués à des surveillances de BAC, à des corrections et à faire passer le grand oral. Beaucoup sont sur le carreau et ont dû se faire arrêter par leur médecin. C'est inacceptable. Face à ce brouhaha sans précédent, le SNALC demande un audit du service des examens, il va de soi que nous ne remettons pas en cause le travail des gestionnaires mais l'organisation dans son ensemble.

Dans certaines disciplines et en fonction des secteurs géographiques des collègues sont à un endroit le matin puis à un autre l'après-midi, d'autres se déplacent d'Andorre pour aller à l'autre bout de l'académie et vice-versa.

On pourrait continuer ainsi à l'infini si on voulait démontrer la désorganisation la plus totale qui règne dans notre académie et le ras-le-bol généralisé qui pousse bon nombre de personnels à vouloir quitter la Maison Education Nationale et qu'on garde contre leur gré.

Les plateformes de mobilité mises en place par le SNALC sont saturées de rendez-vous ainsi que les cellules d'écoute dédiées : Mobi-snalc et Snalc-écoute. Tout cela vient palier les carences d'une administration aux abois et qui ne propose quasiment rien aux personnels à bout de souffle, ou ceux qui souffrent ou ceux qui veulent être reconnus dans leur investissement.

Sur le bilan social que vous nous avez transmis, assez exhaustif et nous vous en remercions, nous constatons une hausse de + de 57 % de non titulaires pour atteindre des chiffres records de 10812 sur 32 803, soit 24,8%, autant dire que la « France TELECOMISATION » de l'Education Nationale est en marche. En effet, cela donne plus de souplesse à l'administration de se servir de non titulaires bouches trous, corvéables à merci car on peut les jeter à tout moment. On s'étonnera du discours ambiant de bienveillance au même moment où notre employeur ne semble avoir aucune pitié pour les personnels sous son autorité.

Sur les rapports d'égalité hommes/femmes, si les discours semblent aller dans le bon sens, la réalité démontre que le chemin est encore long si on veut atteindre les objectifs visés. En effet, 95 % des AESH sont des femmes, au moment où leur salaire médian est de 713 euros. Quand on veut être ambitieux, on s'en donne les moyens et si l'on se veut digne, on ne paie pas des personnels sous le seuil de pauvreté. Nous rappelons que la plupart du temps, ces femmes AESH, ces courageuses, travaillent le week-end à faire des ménages ou de la plonge pour s'en sortir. Elles aiment leur métier et ne

demandent qu'à être formées et dignement payées. Alors oui Madame La Rectrice, nous vous demandons de faire remonter la revendication principale du SNALC pour les AESH, 1000 euros pour 24 heures et 1600 euros pour 35 heures. Si on cessait de refuser les augmentations de quotités aux collègues qui les demandent, cela leur permettrait d'exercer leur métier sereinement, sans avoir à subir un service partiel imposé, et l'angoisse de la fin de mois difficile. On pourrait petit à petit arriver à une égalité de fait.

Nous remarquerons que si les femmes sont sur-représentées dans le service « vie des élèves », elles le sont aussi dans le premier degré : 84% des agents y sont des femmes. Nous y trouvons plusieurs explications : infantilisation du discours, mise au pas, impossibilité de gagner plus par l'absence d'heures supplémentaires et de primes... Pour attirer, il faut se donner les moyens ou l'on finit par précariser et féminiser. Et ce ne sont pas les quelques lignes en écritures inclusive, à la page 129 de ce bilan, qui changeront la donne...

Sur un autre périmètre, on ne s'explique toujours pas pourquoi, seulement 15 adjoints sont devenus chefs l'an dernier, conduisant la moyenne à 8 ans alors que sur Versailles nous sommes plutôt sur 2-3 ans. Sur ces 15 adjoints, seulement 6 étaient des femmes. L'opacité du mouvement des personnels de direction, sans barème et sans prise en compte des situations familiales prouve s'il en était que ce corps est destiné à être soumis au diktat des administrations en place.

Toujours concernant votre bilan social, nous constatons pour le second degré, une baisse de demandes de mobilité pour les participants non obligatoires et le paradoxe d'une hausse des participants obligatoires. Cela revient à signifier qu'il y a de plus en plus de fermetures de poste et que notre administration fait le choix de l'économie, de l'austérité et de la contractualisation. Le message est très clair, les fonctionnaires de demain seront majoritairement des non titulaires. Ce n'est pas avec ce message que vous rendrez attractifs nos métiers et notre institution.

14% des agents du premier degré sont en temps partiel, dont 93% de femmes. Cela est remis en cause dans le GARD pour des arguments, non recevables, de non remplacements. Les demandes sur autorisation sont systématiquement rejetées, alors qu'elles concernent des agents qui souhaitent avoir du temps pour s'occuper aussi de leurs enfants, ou qui avancent des raisons pathologiques ou de la fatigabilité. Nous vous demandons de répondre favorablement à leur demande et de mettre en place un plan d'embauche de brigades, à minima 6 par circonscription afin de donner de la souplesse et de faire respecter les statuts des personnels.

Enfin, votre dossier met en lumière le nombre de saisines concernant les RH de proximité, 836 en tout dont 315 PE, 347 certifiés, 39 PERDIR et 56 ATSS mais ce que ne dit pas votre bilan social c'est combien de collègues ont demandé une rupture conventionnelle ? combien par corps ? combien l'ont obtenu et combien se sont vu refuser cette rupture, sous prétexte de tension dans la discipline ou le corps ? Et combien d'AESH ont demandé à démissionner ?

En conclusion l'Education Nationale n'attire plus, elle arrive même à faire fuir. Les personnels sont las ! Nous terminerons quand même sur une note positive et nous remercions l'effort consenti même s'il est insuffisant sur les requalifications des personnels administratifs.

Madame la Rectrice, gageons que la rentrée prochaine ne ressemblera aucunement à cette année scolaire qui aura été marquée certes par la pandémie et la gestion chaotique de celle-ci, mais aussi par le désordre généralisé.

Les élus du SNALC.